

SECTION DE LA MOSELLE

COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 7 FEVRIER 2013

LA DGFIP ou L'ART DE FAIRE AVEC ENCORE ... MOINS

FO-DGFIP a débuté cette réunion par la déclaration liminaire que vous trouverez ci-joint en page 4.

Le CTL du 07 février 2013 était consacré aux points suivants :

1) Budget de la DRFIP 57 : résultat 2012 et prévisionnel 2013

FO a dénoncé, une fois de plus, la diminution drastique des moyens de fonctionnement et d'équipement pour 2012, représentant une chute de 1 885 069 € par rapport à l'année précédente soit une variation de - 18.90 %, qui faut-il le rappeler, se rajoute aux suppressions d'emplois supportées chaque année, conduisant à davantage de tensions dans les services et entre les agents. Les dépenses d'investissement et d'équipement ont quant à elles subi une baisse de 41 %, dépenses financées en grande partie, par ailleurs, par d'autres budgets (Délégation interrégionale, CHSCT).

FO a souligné la détérioration des conditions de travail, source de stress ainsi que les pratiques d'un autre âge : les agents en revenant au trot pour faire fonctionner le service !

Si presque toutes les dépenses ont été réduites, d'autres explosent comme les frais de nettoyage + 29.60 %.

FO a mis en garde la direction sur la qualité des prestations de nettoyage des locaux qui elles baissent et font l'objet de nombreuses remarques des agents, sur l'ensemble du département, dans les cahiers Hygiène et Sécurité.

Enfin, certains postes sensibles comme l'affranchissement + 10.58 % par rapport à 2011 font l'objet d'études très fines par la direction (+6.38 % en nombre de courriers représentant 104 374 lettres simples supplémentaires !). Certaines réorganisations se profilent nettement.

Pour 2013, tout est dans la continuité de 2012 mais en pire, le maître mot est ... **ECONOMIES**. Le budget de fonctionnement 2013 alloué à la DRFIP 57 est en baisse de 15.22 % par rapport à 2012 et il n'est envisagé aucune dépense d'équipement en 2013.

Pour FO-DGFIP, la question est simple : Pourrons-nous encore travailler ? Serons-nous en cessation de travail, par asphyxie des moyens avant même la déclaration de cessation de paiement ?

FO-DGFIP a voté « contre » ce budget.

2) Expérimentation relative à la gestion du timbre en Moselle

La distribution du timbre (fiscal et amende) est actuellement assurée, dans notre département, par, les services des Finances Publiques (Trésorerie, SIP, SIE) et les débiteurs de tabac.

Une mission d'étude, dénommée « **Réingénierie du processus timbre** » a été menée courant 2012 par la DRIFP Moselle, avec pour objectif la révision de ce mode de distribution présenté comme « trop coûteux et peu sécurisé ».

Cette expérimentation devrait débuter en Moselle à compter de la fin du 1er trimestre 2013 pour une période de 6 mois : désormais, les trésoreries se situant dans une commune où est présent un débiteur de tabac assurant déjà la vente de timbres se verront déchargées de cette tâche, à l'exception de celles situés dans les mêmes locaux qu'un SIP.

Ainsi, seules 9 trésoreries conserveront la vente de timbres aux particuliers (Château-Salins, Saint-Avold, Forbach, Sarrebourg, Audun-le-Tiche, Fénétrange, Fontoy, Metzervisse, Verny), ainsi que 4 SIP (Metz-Nord, Metz-Est, Thionville et Sarreguemines) et un SIE (Hayange).

A noter que tous les SIE à l'exception de ceux de Metz-Ouest, Metz Nord et Metz Centre continueront la distribution aux débiteurs de tabacs et que le SIE de Metz-Est assurera la gestion des 75 débiteurs de tabac de « l'agglomération messine », recouvrant les 4 SIE de Metz.

La direction nous a assuré que cela n'aura aucun impact sur nos effectifs car elle considère la charge de travail relative à la gestion et la vente des timbres comme « infinitésimale ».

Il s'agit d'un dispositif expérimental qui s'inscrit dans un périmètre plus large qui serait, à terme, la dématérialisation.

Pour FO-DGFIP, c'est encore une mission de plus que l'on retire à nos services sous couvert de simplification. Tout cela pour favoriser le secteur privé... mais à quel coût financier et humain ?

3) Préfiguration relative à la gestion d'une caisse unique à Saint-Avold

Selon la direction, « la mise en place d'une caisse unique pour l'ensemble d'un site est une opération de réorganisation simple qui permet de rationaliser et de sécuriser le maniement des fonds » avec un objectif premier de ne conserver que 11 caisses communes SIP/SIE/Trésoreries sur les 21 existant actuellement.

Avant de généraliser l'opération, le centre des Finances Publiques de Saint Avold servira de test. Il ressort de la comptabilisation de la direction qu'il y a eu 194 opérations en numéraires au SIE de Saint-Avold (à comparer avec les 9841 opérations du SIP de Saint-Avold) et que dès lors, il n'y a pas de réorganisation importante du travail pour Saint-Avold de nature à faire intervenir au préalable le CHSCT.

Précisons qu'à cette réforme sur le site de Saint-Avold se rajoute également celle relative à la gestion du timbre par la trésorerie de Saint-Avold.

FO a évoqué un ensemble de points :

- touchant à la sécurité du poste, l'alarme est absente du coffre-fort, le caissier ne peut pas fermer la chambre-forte de l'intérieur, cette pièce est peu sécurisée(fenêtres, porte de sécurité en verre, fond de cour), l'emplacement des bureaux du chef de poste et de son adjointe sont distants du caissier, le niveau d'encaissement est à revoir.(un peu faible)
- la contrepartie en terme d'emploi suite au transfert de tâches sur le poste de caissier du SIP, d'autant plus que souvent l'encaissement s'accompagne de demande de renseignements du redevable.

En réponse, la direction a accepté d'ouvrir un dossier sur la sécurité, compte tenu des points préoccupants évoqués. Sur le deuxième point, la direction a répondu qu'il y avait une compensation de l'ordre de l'infinitésimal se retranchant d'une part derrière l'ORE (outil qui quantifie le travail) ,la caisse tenue sous DDR3 étant comptée à 1 voire 1.5 agent par poste pour 10 000 opérations et d'autre part sur le gain de temps du fait de la suppression du double comptage.

FO-DGFIP a voté « contre » cette nouvelle et énième réforme dans notre direction et a demandé la tenue d'un CHSCT avant toute généralisation dans le département.

4) Missions de la Recette des Finances (RF) de Sarreguemines

Après un rappel « pédagogique » sur les missions de la RF en matière d'animation, de pilotage, d'assistance dans le recouvrement des produits locaux aux postes comptables, il a été indiqué que l'appui en matière de recouvrement forcé des produits locaux a vocation à être élargi aux autres comptables du département.

De même, les initiatives de la RF en matière de « soutien » des régies du secteur public local (actualisant des fiches sous Hélios ou son soutien lors de contrôles sur place...) s'adressent à l'ensemble des comptables du département.

FO-DGFIP s'interroge sur cette volonté locale de la RF « de prendre en main » ce secteur sous couvert de sécurisation du fonctionnement des postes et des régies...à suivre...

5) Ponts naturels

La direction a proposé de retenir les dates suivantes :

- vendredi 10/05/2013
- vendredi 16/08/2013
- vendredi 27/12/2013.

A noter que le pont du 31/12/2012 a posé des problèmes et à contraint l'administration à faire revenir des agents le 31/12/2012 pour clôturer les comptes de l'année 2012.

6) Questions diverses

a) Applications informatiques :

* Mise en place de RSP Médoc anticipé, destiné à simplifier les 2 modes de comptabilisation en abandonnant l'application comptable DDR3 au profit de Médoc avec un basculement au 01/05/2013 pour les SIP-SIE et le PRS puis en juillet 2013 pour les SIP et en 2014 pour les trésoreries de proximité ;

* Pour les redressements et liquidations judiciaires abandon de l'application « Altares » au profit de « intuitive » incomplète en matière civile.

b) Trésorerie Hospitalière de Mercy :

Depuis le déménagement de la Trésorerie Hospitalière à Mercy mi-octobre 2012, force est de constater que malgré **les questionnements incessants de FO à l'adresse de la Direction**, de nombreux points restent à ce jour non réglés :

- Le problème du parking reste entier. Il faut arriver avant 8h30 pour espérer trouver une place, et surtout ne pas s'en aller à la pause méridienne. La réponse de l'administration repose sur la construction d'un parking supplémentaire de 300 places (sera-t-il accessible aux agents ? ? ? et sur la mise en place du Mettis. Comme on le voit, l'issue est encore très incertaine. **Pourtant, lors des discussions préalables à l'installation, la Direction Locale nous avait rassurés (ou plutôt, avait tenté de le faire), nous affirmant très clairement qu'il n'y aurait aucun problème de ce type pour les personnels administratifs. Les agents concernés apprécieront !!!**
- Les odeurs de fosse septique, toujours présentes, problème pour lequel une expertise est en cours.
- Le dysfonctionnement du chauffage dans la salle de réunion, point non connu de la direction et qui va être regardé.
- La prime de restructuration, restrictive, « qui est versée en application des textes », dicit la direction **FO-DGFIP demande que cette prime soit versée à tous les agents** comme cela a été le cas pour l'ensemble des personnels hospitaliers rejoignant ce site ,agents fonctionnaires comme nous. Ce qui ne serait que justice !
- La suppression de l'indemnité de résidence car le site de Mercy est situé à l'extérieur de Metz, ainsi que le non-emboursement des frais de déplacement sur Metz lors d'un stage car le site de Mercy fait partie de l'agglomération messine.

Quelle logique !!! et là aussi 2 poids, 2 mesures. Inacceptable pour FO-DGFIP.

c) Trésorerie de Rémilly

Questionné sur le devenir du poste de Rémilly (mutation du chef de poste, départ en retraite d'un des 3 agents), **FO a répercuté les craintes des personnels à la Direction**. Le Directeur Régional s'est voulu rassurant quant à l'affectation d'un chef de poste à temps complet au mois de septembre, ne voulant pas s'engager « dans un intérim longue durée ». Il a cependant précisé qu'une réflexion pourrait s'engager à l'avenir compte tenu de la taille du poste et de l'évolution que pourrait connaître l'intercommunalité dans ce secteur.

d) Volume de promotions par liste d'aptitude de C en B et de B en A 2013 : Non connu à ce jour

e) Secrétariat des brigades de vérification à Metz

Pas de réponse à la demande que ce poste soit pourvu suite au prochain départ en retraite . A suivre

CTL DU 7 FEVRIER 2013 : DECLARATION LIMINAIRE FO-DGFIP 57

« LA MEDIOCRITE DU DIALOGUE SOCIAL »

Monsieur le Président,

FO DGFIP veut aujourd'hui dénoncer les pratiques et la médiocrité du dialogue social dans notre administration.

En effet, par une décision unilatérale, la DGFIP a décidé de ne pas accorder de bonifications de 3 mois pour la campagne de notation qui va débiter concernant l'année 2012. Non seulement le Comité Technique Ministériel du 6 décembre 2012 a prévu le maintien de la réduction de 3 mois, mais de plus il a aboli la barrière d'un minimum de 10% d'agents pouvant en bénéficier.

En clair, c'est un coup de force de la DGFIP !

Après le gel du point d'indice depuis juillet 2010 (et ce n'est certainement pas terminé...), après les vagues successives de suppressions massives d'emplois, après les diminutions drastiques des moyens de fonctionnement et d'équipement, après la mise en place du jour de carence, c'est une véritable provocation à l'encontre des agents. Avec cette méthode, le dialogue social, qui était déjà au bord du précipice, a fait un grand pas en avant.

A cela s'ajoute la « démarche stratégique », qui voudrait associer les personnels au choix des missions à sacrifier et du volume d'emplois à supprimer.

L'observatoire interne des ministères financiers d'octobre 2012 a mis en évidence que 44% des agents estiment que la qualité du service rendu aux usagers se dégrade. Ils n'étaient que 37% six mois plus tôt.

De cette même enquête il ressort que plus d'un agent sur deux est victime de souffrance au travail, ce qui participe largement au stress, au découragement de nombreux collègues, et génère nombre de tensions au sein des services.

Au niveau local, force est de constater que le dialogue social n'est pas d'un meilleur niveau.

Pour preuve, FO DGFIP dénonce le démarrage de la campagne de notation nouvelle version sans aucune présentation préalable des chefs de service à destination des agents. Et que penser que les seuls compte rendus de CTL disponibles sur Ulysse soient ceux ayant été boycottés par les représentants du personnel ??

Autre exemple, les points à l'ordre du jour de ce Comité Technique Local ont non seulement déjà été présentés lors du « Collège départemental des responsables de services de la Moselle » du 30 janvier 2013, mais de plus mis en ligne immédiatement sur Ulysse, et donc accessibles à tous.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, quel est le rôle des organisations syndicales au Comité Technique Local du 7 février 2013 pour des points, nous l'espérons, encore à discuter et soumis au vote des instances syndicales représentatives ?